

OPTIMISER LES PRODUITS PHYTOSANITAIRES EN GRANDES CULTURES

R044/2024/471



OBJECTIF:

Améliorer la pratique de la pulvérisation en grandes cultures pour maximiser l'efficacité au champ. Connaître les conditions d'application et les modes d'action des produits phytopharmaceutiques et des adjuvants.

Public: Exploitants agricoles en grandes cultures.

Pré-requis : aucun Modalités d'évaluation : Questionnaire d'évaluation en fin de formation



Modalités

2 jours (14 heures) 18 et 19 mars 2024 à Ste Croix en plaine

9h00 - 12h00 / 13h30- 17h30 Repas : restaurant (à charge du participant)

Intervenant(s):

François LANNUZEL, Bruno SCHMITT Conseillers grandes cultures Chambre d'agriculture d'Alsace.

Participation des stagiaires:

Chef/associé/collaborateur

exploitant*: 80 €

(*à jour des cotisations MSA et dans la limite du plafond annuel de prise en charge de 3000 € par Vivea)

Exploitant en démarche d'installation : **nous contacter**

Retraité de l'activité agricole :

100 €

Salarié d'une entreprise affiliée Ocapiat (ex-FAFSEA) : **300 €**

(prise en charge partielle possible)
Autre salarié/particulier : **400 €**

Formation cofinancée par :





Contenu:

- Le triangle de la pulvérisation (type de buse, volume d'eau, vitesse d'avancement)
- Les conditions de traitement (météo, sol, stade de la cible)
- La qualité de l'eau (dureté, ph) et ses incidences
- Les modes d'action des produits phytopharmaceutiques et des adjuvants
- ♦ Le bas-volume : intérêt et mise en œuvre
- La réduction des doses, à quelles conditions ?

Méthodes pédagogiques :

Apport théorique vidéoprojeté, échange d'expérience.

JE M'INSCRIS:





88 19 17 07)









L'ensemble de nos formations est accessible aux personnes présentant une situation de handicap et nous mettons en place les aménagements nécessaires Référent handicap : Sébastien LIBBRECHT (03



Contact

Service Formation-Emploi 2 rue de Rome CS 30 022 - Schiltigheim 67013 STRASBOURG CEDEX formation-professionnelle @alsace.chambagri.fr

Une attestation de fin de formation sera délivrée au stagiaire à l'issue de sa participation.

Conditions générales de vente et règlement intérieur sur demande et sur https://alsace.chambre-agriculture.fr/formation/